

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 5 JUILLET 2012**

Délibération
n° 2012.07. 90.B

**Acquisition de
bennes amovibles
pour les déchèteries :
appel d'offres ouvert**

LE CINQ JUILLET DEUX MILLE DOUZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 juin 2012**

Secrétaire de séance : Brigitte BAPTISTE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Didier LOUIS, Bernard CONTAMINE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 JUILLET 2012

**DELIBERATION
N° 2012.07. 90.B**

ENVIRONNEMENT / DÉCHETS MÉNAGERS

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

ACQUISITION DE BENNES AMOVIBLES POUR LES DECHETERIES : APPEL D'OFFRES OUVERT

Il est nécessaire d'acquérir des bennes amovibles pour les différents flux collectés en déchèteries. La satisfaction de ce besoin nécessite de passer un marché.

La procédure à mettre en œuvre sera l'appel d'offres ouvert, lancé en application des articles 33, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics. Ce marché à bons de commande sera passé sans minimum ni maximum, mais avec une estimation non contractuelle des quantités à commander.

La quantité de bennes amovibles commandées est estimée comme suit :

Type de bennes amovibles	Par an
GRAVATS - 10 m³	2
VERRE – 20 m³ Avec ventaux	1
TOUT VENANT – 30 m ³ Avec ventaux	6
TOUT VENANT – 30 m ³ Avec toit hydraulique	4
Benne Etanches - 30 m ³ Avec toit coulissant	2

Le montant prévisionnel sur quatre ans est de 290 000 € HT, soit environ 73 000 € HT par an.

Vu l'avis favorable de la commission environnement, cadre de vie, construction du 13 juin 2012,

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché à intervenir, le marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux, ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

DE PRECISER que la durée du marché est fixée à compter de sa date de notification et qu'il sera ensuite renouvelable annuellement par reconduction expresse trois fois.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe Déchets Ménagers – article 2158 – rubrique 812.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 11 juillet 2012	<u>Affiché le :</u> 11 juillet 2012